

COMMUNE D'ALLONDELLE LA-MALMAISON

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 11 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François, Maire, BOUS Xavier, 2nd adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise, CHAPUT Marie-Ange, MM. PETRUZZELLI Nicolas, LEDOYEN Jean-Pierre, MALGRAS Jean-Marc CAPART François.,

Absents excusés : MM. CLAUDET Eric, BUDIN Eric, VENERUCCI David, BLANCHETETE Gilbert, Mmes JONETTE Marie, BECRET Lise.

1. Compteur Linky.

Le Conseil municipal a reçu Mme Magali CLAVEL correspondante ENEDIS des collectivités, afin d'échanger avec elle sur le compteur Linky. Il n'y a eu aucun vote à l'issue de ce débat.

2. Compte administratif et compte de gestion du budget de l'Eau pour 2018.

Le compte administratif du lotissement et le compte de gestion pour 2018 se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	26 617. 40	12 756.27
Dépenses	26 715. 07	31 374. 75
Résultat	+ 2 902. 33	-18 618.48

Après présentation de ces comptes, le conseil municipal les adopte à l'unanimité. Le maire est sorti au moment du vote.

3. Budget Primitif de l'Eau pour 2019.

Le Budget Primitif de l'eau pour 2019 se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	30 622. 47	191 089. 10
Dépenses	30 622. 47	210 089. 10
Excédent	0	19 000. 00

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2019.

4. Subvention d'équilibre.

Compte tenu de l'importance des investissements réalisés en 2019, et pour assurer l'équilibre réel, sans augmenter le prix de l'eau, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement, au budget de l'eau, à hauteur de 14 000 €.

Un prélèvement sur recettes de fonctionnement (chapitre 023) sera effectué au profit de la section d'investissement (chapitre 021). Les crédits seront prévus au budget de la Commune. Voté à l'unanimité.

5. Bilan de l'eau 2018.

Le maire rappelle que le bilan de l'eau est un outil d'information sur la politique de gestion de l'eau de la collectivité.

Chaque année, un rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de distribution de l'eau doit être établi par le maire et présenté au conseil pour approbation.

En 2015, le prix de l'eau a été fixé à 0,65 € du m³. Le prix moyen d'un mètre cube d'eau, toutes charges comprises, pour une consommation de 120 m³ s'élève à 1,07 € (en tenant compte du prix fixé par la commune (0, 65 €), de la redevance anti-pollution (0,35 €), de la location et de l'entretien du compteur).

Les travaux d'enfouissement des réseaux et la recherche systématique des fuites 2 fois par an ont permis d'économiser la ressource en eau. 40 310 m³ d'eau ont été prélevés en 2018 à comparer aux 34 659 m³ en 2017, 43 826 m³ en 2016, aux 39 485 m³ en 2015, et aux 53 143 m³ en 2014,

Bien entendu, il reste encore un volume de fuites potentielles de 2 000 m³ sur le réseau d'Allondrelle et de 4 000 m³ sur le réseau de La-Malmaison.

Le taux de rendement primaire du réseau est passé de 47,58% en 2014 à 69,67% en 2015 à 79,70% en 2016, à 84,30% en 2017 et à 73,6% en 2018. Ce résultat montre que les travaux de remplacement du réseau d'eau sont indispensables pour réduire le volume des fuites et gérer l'eau de manière durable.

A noter : l'Agence de l'Eau fixe aux propriétaires de réseaux un taux de rendement du château d'eau de l'ordre de 80%.

Après une présentation détaillée du rapport, le Conseil adopte le document à l'unanimité.

6. Emprunt auprès du CRCA.

La réalisation des travaux urgents de rénovation du château d'eau suppose un financement complémentaire, par le biais d'un emprunt de 120 000 €.

Vu les offres faites par les banques, le Conseil retient la proposition du CRCA de Lorraine à savoir un prêt de 120 000 € au taux fixe de 1,54% sur 20 ans. Voté à l'unanimité.

7. Refus du transfert du budget de l'eau à la T2L.

Selon les termes de la loi Notré, la gestion de l'eau est transférée d'office à la Communauté de Communes, sauf si 25% des Communes membres de l'EPCI représentant 20% de la population s'y opposent.

Un transfert de la gestion de l'eau risque de multiplier par 2 au minimum, le prix du m² d'eau. L'intervention du SIEP devant la communauté en atteste. Le prix de l'eau annoncé par le SIEP en réunion à Longuyon est d'au moins 2,27 €/m³. Si on y ajoute la redevance antipollution, de 0,35 €, le prix passe à 2,62 €/m³.

La commune entend conserver la maîtrise de la gestion de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal refuse le transfert de l'eau, à la Communauté de Communes T2L.

8. Refus du transfert de l'assainissement de la T2L au SIEP.

Le transfert de l'assainissement en 2015 a été synonyme d'une augmentation trop importante de la redevance d'assainissement. Elle s'oppose également au transfert de l'assainissement par la Communauté de Communes au Syndicat intercommunal des Eaux de Piennes (SIEP), dont la gestion est dispendieuse. Toujours lors de la réunion du SIEP, il a été annoncé une redevance de 2,08 €/m³, en ajoutant la redevance modernisation des réseaux due à l'Agence de l'Eau, le prix au m³ sera de 2,46 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal refuse le transfert de l'assainissement, de la Communauté de Communes T2L vers le SIEP.

9. Opposition à l'encaissement des ventes de bois par l'ONF.

L'association des Communes forestières nous a informé de la volonté affirmée par l'ONF de percevoir les recettes des ventes de bois en lieu et place des communes. Les recettes ont déjà été intégrées au budget de l'ONF pour une mise en œuvre de la mesure à compter du 1^{er} juillet 2019. Considérant l'impact négatif pour la trésorerie de la Commune, le respect du principe de liberté pour la Commune à s'administrer, le Conseil municipal

- s'oppose à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF
- demande le maintien du versement du produit sur le compte de la Commune, compte ouvert à la Trésorerie de Longwy,
- décide d'examiner une baisse des ventes de bois et de travaux forestiers dans le budget primitif 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

Voté à l'unanimité.

10. Travaux forestiers 2019.

Suite à une seconde demande de l'ONF, après avoir examiné la proposition de travaux pour 2019, le conseil décide de refuser de faire des travaux cette année. Voté à l'unanimité.

Le Maire,

JF MARIEMBERG